



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE
MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 27 MARS 2023

Vu l'article Date de la convocation : 20 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 27 mars, le Comité Syndical s'est réuni à Espace Derosne à Vesoul, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Patricia FASSENET, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Rachida LAOUFI-SABER, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Maryline MANTION, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Michel TOURNIER,

Pouvoirs : Hervé PULICANI à Corinne BONNARD

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Guillaume GERMAIN, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2023-10 : Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La Présidente confie la Présidence à Mme Patricia FASSENET pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2022 de l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.